



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 32/13
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 29 Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 12 AVR. 2013

Affiché le : 12 AVR. 2013

L'An deux mille treize, le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCAATION : 02 avril 2013

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, SALAÛN, SCHINTONE, ANDUZE, DECAMPS, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, LASSALLE, CASTAING, BENHADJ, MARQUIER, RIGAUD, LLOUBERES, MOUNIC, GESTA.

PROCURATIONS

Mme DURAND	à	Mme MAUREL
M. PLATEAU	à	M. CANEZIN
M. BERNES	à	Mme LIAN
Mme PETIT	à	M. RIGAUD
M. FERTE	à	Mme MOUNIC
M. LOUGE	à	M. GESTA

Secrétaire : M. ZAMBONI a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : FINANCES - Budget Primitif 2013 - Adoption du budget

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir examiner les différents chapitres des sections de fonctionnement ainsi que les vues d'ensemble du budget communal pour 2013.

Les dépenses, y compris le virement complémentaire à la section d'investissement et les recettes de la section de fonctionnement sont équilibrées à hauteur de 8 319 100,00 €.

La section d'investissement s'équilibre à 4 652 730,00 €.

- Vu le débat d'orientations budgétaires du 21 février 2013 ;
- Vu l'avis de la Commission des Finances du 04 avril 2013

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité (5 voix contre : Mmes et MM. SALAÛN, MOUNIC, GESTA, FERTE et LOUGE) :

- D'arrêter le montant du budget primitif 2013 de la Commune d'Aussonne à la somme de 8 319 100,00 € en section de fonctionnement et de 4 652 730,00 € en section d'investissement.

- D'annexer le Budget Primitif 2013 à la délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 10 avril 2013

Le Maire



Lysiane MAUREL

